

Nombre de Conseillers :

VIII-2026-9

En exercice 19
Présents 17
Pouvoirs 1
Votants 18

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier
DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-huit
septembre deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

La présente délibération
peut faire l'objet, dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication
et/ou notification, d'un
recours contentieux par
courrier adressé au Tribunal
Administratif de Rennes 3,
Contour de la Motte, CS
44416, 35044 RENNES
Cedex, ou par l'application
Télérecours Citoyens
accessible à partir du site
www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER
- Y. RIVAIN - F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE –
S. BOURCIER – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS –
A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY –
J-J. MULOT

ABSENTS : P. SERIGNAC - L. TAMARELLE

POUVOIRS : P. SERIGNAC à Y. RIVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination
de M Y. RIVAIN, secrétaire de séance.

Objet: Soutien financier à l'association Unis-Cité pour son programme Écovolonterres 2026-2027

Depuis 2024, la commune conventionne avec l'association Unis-Cité qui met à disposition du service environnement des équipes de jeunes " Écovolonterres " en service civique dans le but de réaliser diverses actions à vocation environnementale (chantiers baccharis, ambassadeurs tri lors d'évènements, animation d'ateliers fresque du climat, etc.).

Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de mener en équipe pendant huit mois, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Dans ce cadre, le programme « Environnement » d'Unis-Cité Vannes permet aux jeunes de s'engager dans une expérience de protection de la biodiversité, de favoriser leur passage à l'action par des chantiers de terrain, de susciter et stimuler leur intérêt pour la préservation du vivant et leur permettre de découvrir des structures et métiers qu'ils ne connaissent pas. Le programme permet aux structures de former des jeunes à leurs métiers, de bénéficier d'une énergie collective pour mettre en œuvre les nombreux chantiers, de démultiplier leurs actions de sensibilisation et de communication grand public et de favoriser les regards croisés sur leur activité et notamment de bénéficier du regard neuf des volontaires.

Le contexte économique national met en difficulté l'association qui sollicite une contribution financière de la part de ses partenaires pour assurer le fonctionnement du programme Écovolonterres.

Cette dernière permettrait notamment de financer : les déplacements lieux de mission ; le matériel pédagogique nécessaire aux actions et l'accompagnement assuré par l'équipe salariée d'Unis Cité.

Il est demandé à la commune d'Arzon une participation comprise entre 1 000€ et 2 500€ pour la promotion Écovolontaires 2026/2027.

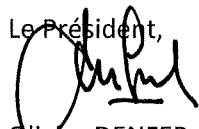
Vu l'avis favorable en date du 4 septembre 2026 de la commission environnement et cadre de vie pour une participation financière à hauteur de 1 000 euros au fonctionnement de l'association,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** une participation financière à hauteur de 1 000 euros pour le fonctionnement de l'association Unis-Cité pour le programme Ecovolontaires.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 28 septembre 2026.

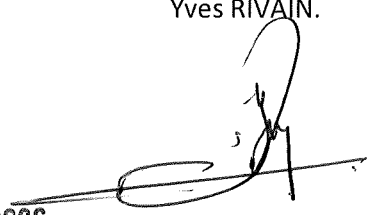
Le Président,



Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Yves RIVAIN.



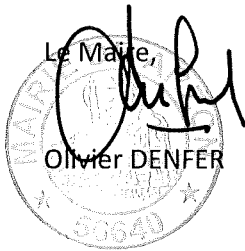
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire,

Publié, affiché le — 9 OCT. 2026

Transmis au représentant de l'état le — 9 OCT. 2026

Le Maire,



Olivier DENFER